### DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

### REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE NOISY-LE-GRAND

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NOISY-LE-GRAND.

Arrondissement du RAINCY

### SEANCE DU JEUDI 22 JUILLET 2010 A 19 H 30

L'an deux mille dix, le jeudi vingt-deux juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAJON Michel, Maire.

Délibération nº 150

### OBJET: SOCAREN:

 Approbation du Compte Rendu Annuel MAIRE: M. PAJON Michel. à la Collectivité Locale (CRACL)

spécial sur puissance publique au dans le cadre de la M. Convention Publique M. d'Aménagement l'opération d'aménagement Clos aux Biches.

### PRESENTS:

ADJOINTS AU MAIRE: M. MIERSMAN Michel, Mme DUFFRENE Sylvie, Présentation du rapport M. EPINARD Serge, Mme LE BLEIS Mireille, M. FOUCHY Marc, Mme LECLERC les Véronique, Mme COEURJOLY Béatrice, Mme EMERY Muriel, M. BOURGUIGNAT Alain, conditions d'exercice M. RIZZO Michel, M. PICANT Thierry, Mme DIALLO Thérèse, M. ULRICH Thierry, des prérogatives de M. BOUSQUET Sébastien.

titre de l'année 2009 CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. ELLEBOODE Michel, Mme GEFFROY Carole, CARRE Hervé, Mme LAUGENIE Catherine, Mme DARAOUL SZYMANSKI Sylvain, Melle DAROT Géraldine, M. LAMBRY de M. SLASTANOVA Ivan, Mme CLAVEAU Michèle, M. HUMEAU Yann, M. MORERE Jean-Marc, M. ALLEMON Eric, M. OBTEL Olivier, Mme MAFFRAND Hélène, Mme MARTINS du Marylise, M. TESTA Richard, M. CLERIL Emmanuel.

### **ABSENTS REPRESENTES:**

ADJOINTS AU MAIRE: M. CONSTANT Emmanuel, Mme PALAYSI Nicole, Mme CHAMBAUD Marie-Thérèse.

Nombre de membres composant le Conseil 49

Présents à la séance ou représentés 47

CONSEILLERS MUNICIPAUX: M. PEREIRA DE ALMEIDA Amadeu, Mme HENRY Maryvonne, Mme DENIS Frédérique, M. OBERRIEDER Gilles, Mme CONSTANT Agnès, M. ZENAINI Rachid, Mme JOLY Cécile, Melle HAMROUNI Sana, Mme MARSIGNY Brigitte, Mme SUPLICE Chantal, M. VERGNENEGRE Jacques.

### ABSENTS:

CONSEILLERS MUNICIPAUX: M. DOUSSAIN Etienne, Mme MONNIN Sylvie.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection pour la présente session d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur PICANT Thierry est désigné comme Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2010

Délibération nº 150

Objet: SOCAREN:

- Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)

- Présentation du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique au titre de l'année 2009 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-3,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales et notamment les articles 5 et 8,

CONSIDERANT que la ville a confié à la SOCAREN, Société d'Economie Mixte, la réalisation de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches dans le cadre d'une convention publique d'aménagement en date du 30 mai 2005,

CONSIDERANT le compte rendu financier annuel transmis par la SOCAREN à la Ville, en application des dispositions inscrites à l'article 22 de la convention précitée,

CONSIDERANT le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique établi par la SOCAREN au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention publique d'aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches,

Ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré à la majorité,

#### DECIDE:

ARTICLE 1 : D'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale ci-annexé.

ARTICLE 2 : De prendre acte de l'examen du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique établi par la SOCAREN au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention publique d'aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Ont signé les membres présents.

Document déposé à la Sous-Préfecture du Raincy

le...30 3 10 Publié le....30 3 10 ou notifié le .....

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Paur le Maire et par délégation Patricia ADRIEN-PINET



# V. C.R.A.C.L DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CLOS AUX BICHES

### V.1 Note de conjoncture

L'EPPC de l'exercice précédent a été établi sur les bases d'une durée de réalisation fixée au 31 décembre 2014, suite à l'avenant n°1 à la CPA intervenu le 22 décembre 2008 et sous réserve que le PLU approuvé en juillet 2007 et modifié par délibération du 27 novembre 2008 soit devenu définitif.

La durée de l'opération du Clos aux Biches est directement liée à la levée des différents recours à l'encontre de l'opération et du plan local d'urbanisme.

L'objectif initial était de réaliser l'opération en deux étapes : dans un premier temps il était prévu d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique sur un premier îlot dit « opérationnel » afin d'acquérir les terrains avant de commercialiser les charges foncières et de réaliser les travaux de VRD. Une fois achevée cette première tranche fin 2011, les îlots 2 et 3 seraient réalisés ; l'opération devant être terminée fin 2014.

Sans remettre en cause l'objectif initial de réaliser l'opération en deux étapes ; il nous parait prudent de réfléchir à un nouveau calendrier plus réaliste intégrant les recours actuels et prévoyant un allongement prévisionnel de la durée de réalisation de l'opération.

Dans l'attente du jugement rendu par le tribunal Administratif de Cergy Pontoise, il nous parait nécessaire de prévoir la prise en compte d'une prolongation des délais de l'opération.

Afin d'acheter très en amont les terrains et notamment ceux de l'îlot 1 d'une surface d'environ 40 000m2, la SOCAREN s'est constitué une trésorerie par des emprunts garantis par la ville et par des avances de trésorerie accordées par la commune.

La collectivité devra décider vraisemblablement de proroger par avenants la durée des emprunts et le remboursement des avances de trésorerie consenties par la ville à la SOCAREN initialement jusqu'à fin 2014.

Sous réserve de la signature de la DUP sur le premier îlot par le préfet en T4/2010 , l'équilibre en trésorerie pourrait être obtenue dès T4/2011 entre les recettes obtenues par les ventes de charges foncières et les dépenses de foncier, de travaux et de gestion, à conditions que l'arrêté de DUP soit purgé de tout recours.

Les bases financières de l'EPPC, équilibré sur la base de 61 M€ de recettes ont été établies sur des hypothèses de coût d'acquisition des terrains, de ventes de charges foncières valeur T1/2008. Au fil des ans, il conviendra de s'adapter aux fluctuations du marché.

Sons-Prese cities du Raincy
le 30 3 10

Publié le 30 3 10

on noullier Acres de Paricie Adrien

Paricia Adrian et d'Albanien

Paricia Adrian Adrian

### V.2 Bases des E.P.P.C au 11 Juin 2010

I. RETROCESSIONS PREVISIONNELLES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CLOS AUX BICHES DE LA SOCAREN A LA VILLE DE NOISY LE GRAND : surface totale 96 730m²

LIBELLE	EN M² SHON	SURFACES A RETROCEDER OU EN COURS	SURFACES RETROCEDEES	TOTAL TERRAIN
EQUIPEMENTS PUBLICS: groupe scolaire -équipement sportif -équipement de quartier -petite enfance Sous-Total Equipements Publics	6 000 2 000 500 800	7 910 2 500 500 1 090		
oda-rotal Equipements Publics	9 300	12 000	A Park Street	
- llot 1	ESPACES	PUBLICS RETROCED	ES	
- llot 2 - llot3 - llot 4		6 900 10 100 7 000		
Sous-Total Voirie et Park TOTAL RETROCESSIO	ing N	24 000 36 000	unitaria di Sang	

# II. RECAPITULATIF DES TERRAINS A RETROCEDER DE LA VILLE

Gratuitement

24 000 m<sup>2</sup>

Au cout d'acquisition

12 000 m<sup>2</sup>

Total:

Total:

36 000 m<sup>2</sup>

# III. DROITS A CONSTRUIRE A RETROCEDER A LA VILLE POUR 1€ SYMBOLIQUE

Groupe scolaire

6 000 m<sup>2</sup> SHON

Equipement sportif

2 000 m<sup>2</sup> SHON

Equipement de quartier Petite enfance

500 m<sup>2</sup> SHON 800m<sup>2</sup> SHON

9 300 m<sup>2</sup> SHON

# IV. HYPOTHESES OPTIMUN DE TRESORERIE PENDANT LA DUREE DE L'OPERATION\*

#### 1. Emprunts

- 3 500 K€ garanti par la ville, en T3/2005
- 2 000K€ garanti par la ville, en T4/2006

#### 2. Avances

- 1 500 K€ avance de trésorerie ville en T4/2006
- 2 500 K€ avance de trésorerie ville en 2 versement : 1.5 M€ reçu le 18/12/07 et le 2<sup>nd</sup> versement : 1 M€
- 1 000 K€ avance de trésorerie ville en un versement : en T1/2010

#### 3. Remboursements

a) Emprunt de 3 500 K€, remboursement en capital de : 1 134 K€ en T1/2012

1 166 K€ en T1/2013

1 199 K€ en T1/2014

b) Emprunt de 2 000 K€, remboursement en capital de : 638 K€ en T2/2012

666 K€ en T2/2013 696 K€ en T2/2014

c) 7 599 K€ : terrains ville

- c1. Terrains acquis avant la signature de la CPA, transférés le 6 Janvier 2006 : 3 530 K€, à payer en fin d'opération soit : - 2 415 K€ pour l'îlot 1
- 896 K€ pour l'îlot 2
- 219 K€ pour l'îlot 3
- C2. Terrains acquis après la signature de la CPA : 4 069 K€ paiement le jour de la signature de chaque lot soit :
- 1 786 K€ pour l'îlot 1 en 2010
- 1 968 K€ pour l'îlot 2 en 2012
- 315K€ pour l'îlot 3 en 2011

d) Avances : 1 500 K€ au 31/12/2014

2 500 K€ au 31/12/2014

1 000 K€ au 31/12/2014

# V.3 TABLEAU DES ACQUISITIONS FONCIERES REALISEES EN 2009 EN K€ TTC

Libre	100,000
LIDIC	400 000€
Libre	345 000€
	Libre

### V.4 EPPC au 31/12/2014

RECETTES EN K€ TTC	CUMUL AU 31/12/2005			CUMUL/AU 31/12/2006			CUMUL AU 31/12/2007			CUMUL AU 31/12/2008			CUMUL AU 31/12/2009			CUMUL AU 31/12/2014		
2013-24-W-25-0-2V P	HT	TVA	TTC	нт	TVA	ттс	нт	TVA	TTC	нт	TVA	TTC	нт	TVA	TTC	HT	TVA	110
Locali Social	0		9	0	0	9	9	0	0	9	9	0			UI S	€ 242	343	- 61
Ventes de charges Accession 0 %	1 9	9	9	0	0	9	9	٥	. 0	0	9	0			100	6 633	1 300	7
Foncières lot 1 Accession libre	- 0		9	. 0		9	9	0	0	9	0	-0	1		UF 3	5 315	1042	6
OT opérationnel : 40975 m² SHON	0		9	- 0	0	0	9	0	0	0	0	0	1	- 3	UTAT	18 190	2 685	20
Locatif Social	0		0	0	0	9	9	9	0	0	18	D			2.415-1	5 364	295	- 5
Ventes de charges Accession 0 %	9		9	0	0	9	9	0	0	0	0	0			Parado	4 496	881	- 5
Foncières lot 2 Accession libre			0	0	0	0	0	0	0	0	0	. 0				6 855	1 344	8
ILOT 2: 37 110 m² SHON	- 0		0	. 0	0	0	9	0	. 0	0	0	. 0			1 11 11	16 715	2.520	19
Localif Social	9	0	0	0	0	- 0	9	0	0	0	0	0		-	11000	6 244	343	- 6
Ventes de charges Accession D %	9		0	0	. 0	o	0	0	0	0	0	0			370	6.452	1257	7
Foncieres Not 3 Accession libra	0	0	0	0	. 0	0	0	o	0	1 0	o	0				4 465	875	5
ILOT: 38 900 m² 5HON	0		0	- 0	- 0	0	9	0	0	0	0	0		_		17 171	2 485	19
Surface commerciale			- 1		A	10.00			71.718					_		550	108	
			57.8		- 5				-	$\vdash$					-	17 721	2 593	20
Vente funcières : 5 200 m²	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	= 5		D	0	24
CTVA			90 10 9			No. of			-0-0			72.2			0	100	.0	
Produit financiers	1	0	1	18	- 0	18	89	0	89	140	0	140	164		164	515	0	-
TOTAL RECETTES	1	. 0	1	18	- 0	18	89	. 0	89	140	0	140	164		164	59 843	7.798	61
DEPENSES EN KE TTC				-	200						-1						-	71
that serrains lot 1	0	0	a	3614	0	3814	4574	d	4574	4909	d	4909	4909		4909	11 051	- 4	11
that terrains lot 2	1 8	0	d	925	0	925	1 283	7	1 283	1 283	3	1 283	1 683		1 683	10 945	1	10
that terrains #at 3	1 0			1056	0	1066	1718	7	1 718	1 718		1 718	1 718		1.716	13 372	1	13
Chat terrains lipt 4	1 8			0	. 0		n	7		1 1	1		345		345	345	1	
Sous-total acquisition	0	-	- 0	5805	- 0	5 805	7 575	7	7 575	7.910		7.050		-	9.43		9	-
	- 7	-		74		75	-	- 1			- 4	7.910	8 655	0	U.S.A.	35.753	9	35
ais d'acquisition et d'eviction	1 1			7 7			97	3	97	101	9	101	111	0	111	800	9	è
épollution des terrains	1 2			1.0				3		1,3	3	100	9	0	9	585	115	
ravaux decornexion réseaux	1 1		1 1	20		36	191	37	12	191	1	12	10		19	84	16	-
ravaux de désamiantage et de démolitions	1 3			1 %			123	31	228	1000	31	228	244	7,46	292	1 505	295	1
ivers et imprévus	1	,		115		123	298	- "	267	13	- 9	10.5	13	- 0	15	502	98	- 3
Sous-total frals d'acquisition et démolition	- 9			_			2009	39	337	-315	42	356	378	53	430	3 476	524	161
otal acquisition terrains nus	9	0	- 0	5 920		6.928	7.873	39	4 382	8 225	42	8.266	9 033	53	9 085	39 189	524	30.
RD, aménagement de surface	9		- 0	0	. 0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	4 050	794	4
space verts	. 9		0	0	0	. 0	0	9	. 0	9	0	0	0	0	- 0	753	147	
quipement	9	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	. 0	125	25	
léas el imprévus	9		0	0	0	9	0	0	0	0	9	0	0	0	0	250	49	
otal VRD aménagements	. 0	. 0	0	0	0	9	0	0	- 0	0	0	0	0	. 0	. 0	\$-17B	1 015	6
rbaniste et architecte en chef	0	- 0	0	11	2	ু ু পাঞ	10	21	12	107	21	128	136	27	163	585	115	-
ET paysage et Loi sur l'Eau	9		9	56	11	67	64	13	77	64	13	77	85	17	102	167	33	
ET VRD et assainissement	0		0	94	18	112	120	24	144	119	24	144	119	24	144	477	9.3	
ET diagnotic archéologique			. 0	0	0	9	0	0	0	9	0	0	0	0	0	59	11	
ET démolition et diagnotic désamiantage				30	E	36	35	7	42	38	8	46	41		45	251	49	
domitine	3		1 7	20	4	24	20	4	24	20	4	24	21	4	25	184	36	
ureau de contrôle	9		0	9	0	. 0	1 9	of	D	0	0		1 19	2	10	42		
ssurance	9		9	0		. 0	9	0	0	9	0	10	0		0	84	10	17
vers et impévus techniques	3		4	52	10	62	60	12	72	74	15	89	74	15	89	200	39	
otal honoraires techniques	- 6	- 19	7	236	52	315	406	80	456	423	164	-506	484	97	562	2 0 4 9	650	2
xes toncières	9	0	0	4	0	4	20	0	20	28	0	28	42	0	42	100	0	8.1
érêts d'emprunts	1	0		90	0	90	285	0	285	560	o	566	766	0	766	5 425		1
as financiers court terme	0		9	1	.0		2	0	-	2	0	2	4	0	4	200	d	26
als de gestion et de commercialisation	180	34	214	515	100	615	1 039	201	1.240	1 55B	305	1 863	2 050	402	2 452	4 521	856	5
insels exteneurs	0	0	0	12	2	- 14	23	5	26	34	7	41	55	11	56	251	49	
vers et impévus techniques	0	0	0	0	0	0	4	4		4	1	5	4	1	6	220	43	
dal trais annexes	181	34	215	622	102	724	1 373	206	1 579	2 192	308	2 500	2 921	414	3 336	6.717	.978	7
/A à payer			-35	-		-162			-325			-519			-564	277.5	4 679	(4)
TAL DEPENSES	187	- 35		2.000	400		F 4400	L									_	
TAL DEPENDED	10/	20		3.275	162		6 122	325		7.210	_	7 224	8 908	564	8 908	53 133	7 798	60
			-186			-3 257		- 1	-5033		_	7.084			-8 744			
norunt / apport			3 500			7 000			6 500			9 500			9 500		- 55	
ESORERIE			3 314			3 743			2.467		7.1	2418			756			

# V.5 ETAT PREVISIONNEL DE LA CONSOMMATION DES FRAIS DE GESTION ACTUALISE

Année	Frais de Société TTC (1) HT (2) consommé s en 2005, 2006, 2007, et 2008 et 2009 estimés pour les années suivantes		Frais de l'opération TTC (3) consommés en 2005, 2006, 2007 et 2008 et 2009 autorisés pour les années suivantes	Frais de gestion consommés et estimés TTC (4)= 1+ 3	Cumul de frais de gestion TTC consommés* Puis autorisés par le CA du 11/12/09	Observations			
2005	10	171	204	214	241	Hors forfait de 240 K€ TTC imputés			
2006	9	327	392	401	615	pour chacune des années 2005 et 2006			
2007	26	500	599	625	1 240	Sur la ZAC du Clos St Vincen			
2008	41	483	578	619	1 859				
2009	41	454	543	584	2 443				
2010	40	502	600	640	3 083				
2011	40	502	600	640	3 723				
2012	40	502	600	640	4 363				
2013	40	502	600	640	5 003				
2014	40	502	600	640	5 643				
TOTAL	327	4 445	5 316	5 643					

### V.6 COMMENTAIRES DU BILAN AU 31/12/2009

V.1 RECETTES: 164 K€

Produits financiers, placement de la trésorerie

V.2 DEPENSES : hors taxes 12 438 K€

V.2.1 Acquisition foncières : 8 655 K€

Achats de 16 pavillons

V.2.2 Frais d'acquisitions de démolitions : 378 K€

Frais d'acquisitions de 14 pavillons et de terrains cédés le 6 Janvier 2006 par la ville à la SOCAREN pour 111 K€.

Désamiantage, démolition et déconnexion des réseaux des pavillons : 244 K€

V.2.3 Travaux de VRD et aménagement : 0 K€

Pas de travaux à ce jour

V.2.4 Honoraires techniques : 484 K€

V.2.4.1 Architecte en chef et urbaniste : 136 K€

V.2.4.2 BET paysage et Loi sur l'Eau : 85 K€

V.2.4.3 BET VRD et assainissement : 119 K€ AVP global de la ZAC

V.2.4.4 BET démolition et diagnostic amiante : 41 K€

V.2.4.5 Géomètre : 21 K€ relevé des voies existantes et découpage des lots

V.2.4.6 Divers et imprévus : 74 K€

V.2.5 Frais annexes : hors taxes 2 921 K€ TTC

V.2.5.1 Taxe foncières : 42 K€ : remboursement au prorata des acquisitions des taxes foncières

V.2.5.2 Intérêts d'emprunts : 766 K€ ; intérêts sur les emprunts DEXIA de 3,5 M€ et de 2,5 M€

V.2.5.3 Frais financiers sur court terme et agios : 4 K€

V.2.5.4 Frais de gestion et commercialisation : 2 050 K€ : consommation conforme aux prévisions des CA de 2006, de 2007, et des CA du 15 Mars 2009

V.2.5.5 Conseils extérieurs : 55 K $\in$  : cabinet FIDAL, gestion des contentieux, constats d'huissier

V.2.5.6 Divers et imprévus contentieux : 4 K€ : référé préventif avant démolition du 45 avenue Montaigne

V.2.5.7 Remboursement de 484 K€ de TVA

### V.7 COMMENTAIRES DE L'E.P.P.C AU 31/12/2014

V.1 RECETTES : 61 038 K€ TTC

V.2 DEPENSES : 60 931 K€ TTC

V.2.1 ACQUISITIONS FONCIERES : 35 713 K€ TTC

V.2.2 Frais d'acquisitions et démolitions : 4 000 K€ TTC

V.2.3 Travaux de VRD et aménagement : 6 193 K€ TTC

V.2.4 Honoraires techniques : 2 451 K€ TTC

V.2.5 Frais annexes : 7 695 K€ TTC

V.2.6 TVA à payer : 4 879 K€ TTC

SOLDE PREVISIONNEL : 108 K€

# VI. RAPPORT SPECIÂL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU D.P.U, PREROGATIVE DE, PUISSANCE PUBLIQUE

Rapport spécial sur les conditions d'exercice du Droit de Préemption Urbain, prérogative de puissance publique (Article L. 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

#### **ANNEE 2009**

Exercice par la SOCAREN du Droit de Préemption Urbain dans le périmètre de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

Aux termes de l'article 11-2 de la Convention Publique d'Aménagement du 30 Mai 2005, la commune de Noisy-le-Grand a délégué à la SOCAREN son droit de préemption urbain sur le périmètre de la ZAC DU Clos aux Biches à compter du 1 er Octobre 2005.

Cet article a été supprimé par délibération du conseil municipal de la commune de Noisy-le-Grand le 24 Juillet 2008.

Cependant, l'avenant n°1 à la CPA en date du 22 Décembre 2008 a rétabli cette délégation.

Au cours de l'année 2009, un bien immobilier a été acquis par voie de préemption par la SOCAREN.

Il s'agit de la propriété suivante :

Consorts NAWROT, AW 637, 884 m², bâti 58 rue Pierre Brossolette :

- DIA du 17 Mars 2009, 420 000 €
- Avis de France Domaine du 24 Avril 2009, 420 000 €
- Offre d'acquérir de la SOCAREN du 11 Mai 2009, 345 000 €
- Accord sur ce prix du 25 Mai 2009.

Publié le 30 3 10

EXECUTORE

Patricia ADRII (-1710) Directrice Générale Adjoint